

Chef d'Equipe de Prévention et de Sécurité

« C.E.P.S »

Ce Titre est en cours d'enregistrement au **Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)**.

I. Pourquoi la création de cette nouvelle formation ?

Les activités de sécurité privée et les textes règlementaires évoluent sans cesse, ceci afin de continuer à professionnaliser ces différents métiers et à évoluer avec la conjoncture, notamment avec le fardeau de **l'insécurité**.

De plus en plus de sociétés, d'établissements et d'organismes d'événements culturels ou sportifs font appel à des sociétés de gardiennage ou de surveillance humaine pour protéger leurs installations et le public qui s'y rend.

En présentant ce nouveau titre, nous avons voulu perfectionner les compétences des agents de Sécurité afin qu'ils puissent les calquer à ces évolutions.

Le/la C.E.P.S sera un chef d'équipe ou un chef de site qui pourra **organiser les services de sécurité de l'établissement en conséquences des lieux et de contraintes rencontrées**.

Il préparera son équipe et la managera pour obtenir un travail et une **réalisation de missions irréprochables**.

Aujourd'hui **ce maillon de la chaîne de l'intervention manque** et n'existe pas encore.

Trop d'agents sont laissés sans conseils ni autorités qualifiées pour les orienter et les motiver.

Les agents de sécurité ont leur SSIAP2, dorénavant, la sécurité aussi.

II. Pré-requis :

- ✓ Etre titulaire d'une des **cartes professionnelles** délivrées par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) et avoir **exercé au minimum 18 mois** dans sa fonction.
 - « Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage »
 - « Transport de fonds »
 - « Protection physique de personnes »
 - « Agent cynophile »
 - « Sûreté aéroportuaire »
 - «opérateur de vidéo protection»
 - « Agent de recherches privées »



ET,

- ✓ Etre titulaire **au minimum** d'un diplôme, titre ou certification **reconnu par la branche professionnelle** de la sécurité ou de la formation professionnelle (exemple : CQP APS, Titre APS, Titre APE, Titre ASSP...);

III. conditions relatives à la nationalité (tirées des conditions citées par le cnaps)

Les dirigeant(s)/gérant(s) et associés doivent remplir les conditions de nationalité suivantes :

- Etre de nationalité **française**.
- Etre ressortissant d'un **pays de l'Union Européenne**.
- Etre **ressortissant d'un Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace Economique Européen** ou ayant conclu avec la France un **accord de réciprocité** : Algérie, Andorre, Etats-Unis, Gabon, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, République du Congo (Brazzaville), Suisse.

Les ressortissants de pays ne figurant pas dans cette liste ne peuvent être dirigeants, gérants ou actionnaires.

IV. désignation du métier et des fonctions

Le (la) Chef d'équipe de prévention et de sécurité (CEPS) encadre, coordonne et manage les agents du service de sécurité qui sont placés sous sa responsabilité et son commandement.

Homme ou femme de terrain, il supervise le bon déroulement des interventions liées à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que bon fonctionnement des équipements et de l'équipe placés sous sa responsabilité directe

Son expérience professionnelle, ses aptitudes techniques ainsi que ses connaissances réglementaires lui permettent de s'assurer du respect du Livre VI « **ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ** » du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications et l'exécution parfaite de sa mission de leader.

V. description des activités

Ses domaines de compétences sont **décomposés en 5 blocs d'activités** qui regroupent chacune une liste de tâches **prépondérantes** à la bonne réalisation de ses missions.

23 compétences associées aux 5 blocs d'activités ont été listées. Elles sont référencées de la lettre A à W de l'alphabet:

1. **MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE,**
2. **GESTION DE CRISES, DE CONFLITS ET ANALYSES DES RISQUES,**
3. **SUIVI DOCUMENTS ET SUIVI ADMINISTRATIF,**
4. **SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNES,**
 - 4.1 **Secourisme et Assistance à Personnes:**
 - 4.2 **Sécurité Incendie :**
5. **GESTION DE LA LEGISLATION SUR LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES**

VI. programme détaillé

1. **MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE, (21h)**

- a. Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de la prestation, puis répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ;
- b. Participer au recrutement des agents de son site car il en maîtrise les particularités ;
- c. Assurer la formation des nouveaux agents affectés sur le site ainsi que la formation continue de l'ensemble des agents affectés au site ;
- d. Assurer l'organisation de manœuvres et exercices afin d'assurer le contrôle des connaissances de ses agents ;
- e. Mettre en place les mesures nécessaires à l'entretien élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ;
- f. Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue réglementaire ;
- g. Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site.

2. GESTION DE CRISES, DE CONFLITS ET ANALYSES DES RISQUES, (28h)

- h. Assurer la direction du poste de sécurité en situation de crise et prend les décisions nécessaires ;
- i. Gérer les situations conflictuelles survenant au cours de sa vacation ;
- j. Etre l'interlocuteur privilégié des secours extérieurs et des forces de l'ordre lors de leurs intervention ;
- k. Etre l'interlocuteur privilégié de la hiérarchie et assure de ce fait la liaison avec ses agents.
Nota : Incluant de module « G.C.M.T » détaillé en annexe page 4

3. SUIVI DOCUMENTS ET SUIVI ADMINISTRATIF, (14h)

- l. Mettre en place un plan de formation adapté au site et aux particularités de celui-ci ;
- m. Gérer la planification des agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés, formations initiales, recyclages...) ;
- n. Créer les consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...) et veille à leur bonne compréhension par les agents ainsi qu'à leur application ;
- o. Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...).

4. SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNES, (20h)

4.1 Secourisme et Assistance à Personnes:

- p. Intervenir en matière de secourisme afin de porter secours, effectue un 1^{er} bilan santé de la victime avant de déclencher l'intervention des secours par l'alerte extérieure ou par un appel direct.

4.2 Sécurité Incendie :

- q. Intervenir avec les moyens d'extinctions nécessaires en cas de naissance d'un incendie ou lorsqu'il assure la permanence au PCS, veille à ce que ses agents mettent en œuvre les moyens adaptés et ce, sans se mettre en danger ;
- r. Veiller en cas de sinistre, à la bonne évacuation des occupants (par le biais de ses équipes ou celui des membres du personnel formés à cet effet) ;

5. GESTION DE LA LEGISLATION SUR LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES (14h)

- s. Lors d'évènementiels, veiller à la sécurité et, le cas échéant, à la sécurisation du personnel placé sous son autorité ;
- t. Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ;
- u. Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ;
- v. Apporter le conseil technique au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées ;
- w. Mettre en place le parcours de ronde et paramètre le logiciel de ronde ;

VII. durée de la formation et déroulement d'examen

Un total de 105 heures réparti comme suit :

105 heures Hors temps d'examen réparties sur **3 semaines** avec mises en situation Théorique et Pratique, soit 15 jours ouvrables,
+ Examen sur **1 à 2 journées** en fonction du nombre de candidats.

En fonction des **5 blocs d'activités cités**, voici la répartition des compétences évaluées en fonctions des UC :

- ✓ Sa capacité à animer, une formation, une réunion, un recrutement ou une réunion d'information,
- ✓ Sa capacité à gérer une situation de crise au PC lors de l'évolution de plusieurs incidents, de prévenir les secours et de rendre compte par oral et écrit,
- ✓ Sa capacité à savoir rédiger un plan de prévention, un cahier de consigne, un planning et de gérer l'implantation du parcours de ronde,
- ✓ Sa capacité à organiser les secours et intervenir lors de début d'incendie ou de secours à victimes,
- ✓ Sa capacité à répondre à un ensemble de questions portant sur la déontologie, les diverses réglementations et les législations regroupant la profession et ses missions.

UC1 : MANAGEMENT ET PEDAGOGIE

« Avec la Mise en place d'une situation professionnelle lors d'un oral devant le jury »

UC2 GESTION DU PC EN SITUATION DE CRISE :

« Avec la Mise en place d'une situation professionnelle »

UC3 : REDACTION DE DOCUMENTS OFFICIELS :

« Création de documents lors de travaux pratiques (TP) pendant la formation » : Hors temps d'examen.

UC4 : LA SECURITE INCENDIE ET L'ASSISTANCE A PERSONNES :

« Avec la Mise en place d'une situation professionnelle pendant la formation »

UC5 : GESTION DE LA LEGISLATION EN PREVENTION, SURETE ET SECURITE:

« Questionnaire écrit »

VIII. Annexe : Programme « G.C.M.T »

Nota : Suite aux tristes évènements survenus lors d'attaque terroriste sur le territoire, nous avons ajouté et revisité notre bloc d'activité n°2 en y incluant un module spécifique ayant pour but de sensibiliser les personnes, les aider à gérer leurs émotions, leurs stress, pressentir le danger et surtout savoir réagir en se mettant à l'abri, intervenir ou porter secours en fonction des possibilités lors de situation de conflits ou de menaces terroristes avérées, nommé « **Gestion de Crise et Menace Terroriste** » : **G.C.M.T.**

Programme détaillé GCMT inclus dans le Bloc d'activité n°2 « GESTION DE CRISES, DE CONFLITS ET ANALYSES DES RISQUES » :

➤ **UF1* : Généralités et cas particuliers (3 heures)**

- Présentation de la formation et des formateurs
- Définition des actes terroristes
- Évaluer et comprendre les types de menaces et de risques (+ exercices pratiques et simulations)
- Classification des types d'agressions
- Classification des types d'agresseurs
- Savoir reconnaître les signes d'un individu instable
- Comprendre et analyser une situation de crise

➤ **UF2* : Cadre légal, limite et responsabilité, terrorisme (2 heures)**

- Initiation aux articles principaux du code pénal et de procédure pénale :
 - ✓ Flagrant délit et d'un droit d'appréhender (art.53 et 73 du CPP)
 - ✓ Légitime défense (art.122-5 al 1 et 2)
 - ✓ Non-assistance à personne en péril (art 223-6 du CP)
 - ✓ Entraves ou menottage (art 803 du CPP)
- Les infractions et le terrorisme en droit français

➤ **UF3* : Gestion du stress, de conflit et d'intervention (3 heures)**

- Gestion d'une situation de crise et de stress
- Contrôle de soi
- Faire redescendre la tension d'un conflit ou savoir éviter le conflit
- Les mnémotechnique « S.S.A » :
Savoir s'échapper, savoir se cacher, alerter
- Savoir se déplacer prudemment
- Savoir réagir en conséquence face au danger
- Stabilisation de l'agresseur
- Les techniques de blocages réflexes et la redirection
- Les principes et l'utilisation des points de pression et leurs limites
- Les techniques d'amenés, de contrôle au sol et d'immobilisation
- Tactiques et stratégies d'intervention physique

➤ **UF4* : Mise en situation, cas pratiques et initiation aux gestes d'urgence issue du secourisme**

(6 heures)

- Mise en situation pratique des diverses techniques lors de scénarios établis
- Initiation aux gestes d'urgence issue du secourisme :
Etablir le bilan succinct d'une victime, évaluer les cas prioritaires à traiter, plaies et hémorragies, bandages de fortune, la position latérale de sécurité, les positions d'attentes
- Evaluation de synthèse
- Débriefing (hors temps de formation)



*UF= Unité de Formation

SOIT UN TOTAL DE 105H00 MINIMUM
Comprenant 14h00 d'un module spécifique de Gestion de Crise et Menace Terroriste « GCMT »